« La promotion de l’islam radical [par l’UE], c’est non ! » : Marine Le Pen au tribunal pour “injure publique en raison de l’origine, de l’ethnie, de la race ou de la religion” (MàJ : Relaxée)

20/01/2026 à 14h53



20/01/2026

Poursuivie pour injure publique en raison de l’origine, l’ethnie, la nation, la race ou la religion, Marine Le Pen a été relaxée, mardi 20 janvier, par la 17e chambre du Tribunal judiciaire de Paris.

Libération

11/11/2025

Ce lundi 10 novembre 2025, Marine Le Pen va comparaître devant le tribunal judiciaire de Paris pour “injure publique en raison de l’origine, l’ethnie, la nation, la race ou la religion” envers une étudiante en 2019

> *L'Union européenne assume ses choix. Le 26 mai, c’est vous qui devrez choisir ! Pour nous, la promotion de l’islam radical c’est NON !! MLP#OnArrive pic.twitter.com/y8NzzSFyp0*
>
> *— Marine Le Pen (@MLP_officiel) March 6, 2019*

La cheffe de file du Rassemblement national comparaissait lundi 10 novembre pour avoir assimilé en 2019 une étudiante de Sciences Po à « l’islam radical », au seul motif qu’elle portait le foulard. Face au tribunal, la jeune femme, un temps engagée auprès des institutions internationales, a dénoncé la violence de cette essentialisation.



La jeune femme qui la poursuivait, Yasmine Ouirhrane, avait, elle, fait le déplacement, bien décidée à tourner la page d'une histoire dont elle dit garder « des séquelles ».

L'affaire remonte au 6 mars 2019. Née en Italie d'une mère italienne et d'un père marocain, Yasmine Ouirhrane est alors étudiante à Sciences Po Bordeaux, quand elle se voit décerner le prix « jeune Européenne de l'année » par la fondation Schwarzkopf, une organisation en partie financée par des fonds européens – sans lien avec la marque de shampoing. Âgée de 23 ans à l'époque, elle est récompensée pour sa participation à l'organisation d'un événement réservé à la jeunesse au Parlement européen, son rôle de « young leader » des Nations unies en faveur des droits des femmes, et son engagement auprès des jeunes des quartiers populaires.

[…]

Mediapart